



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Pratiquer le télétravail en Ile-de-France *exploitations de l'enquête SUMER 2016-2017*

Atelier CRIES du 18 mars 2021

SESE Ile-de-France

Sommaire

- Présentation de l'enquête SUMER
 - Méthodologie
 - Champ de l'enquête régionalisée
 - Contenu de l'enquête
 - Premiers résultats
 - *Combien pratiquent le télétravail ?*
 - *Qui pratique le télétravail ?*
 - *Quelles expositions aux risques ?*
 - *Quelles spécificités franciliennes ?*
 - Limites
 - Pistes
-

Présentation de l'enquête

- **Objectifs** : Amélioration de la santé des salariés et de la prévention
 - Connaissance pour objectiver des éléments pour la prévention et la préservation de la santé des salariés
 - Connaissance des expositions, au plus proche du travail réel
 - En évolution : 1994, 2003, 2010, 2017
 - **Pilotage** : Dares et IMT (DGT), équipe pluridisciplinaire
 - **Mode de recueil original** :
 - Questionnaire principal : avis d'expert du médecin du travail volontaire sur les expositions
 - Auto-questionnaire : salarié renseigne le vécu de sa situation de travail
 - **Collecte de Sumer 2017** :
 - Plus d'un an, 3 mois par régions
 - 26 500 salariés répondants, représentatifs de l'ensemble des salariés en France
-

Méthodologie

□ DARES

Après la phase de collecte, le redressement national des données de l'enquête vise à corriger l'échantillon enquêté de ses éventuelles déformations par rapport à la population cible de l'enquête. Chaque questionnaire est affecté d'un poids (coefficient multiplicateur) afin que les expositions professionnelles des salariés et agents répondants représentent correctement celles des salariés et agents du champ. Ainsi, les quatre grandes étapes de ce redressement sont les suivantes :

- Redressement en fonction des caractéristiques du médecin-enquêteur : pour corriger des éventuelles déformations liées au volontariat du médecin. Les poids initiaux sont calculés en fonction des caractéristiques du médecin enquêteur comparées à celles de la population des médecins des différents secteurs professionnels.
- Correction du biais induit par la corrélation entre fréquence des visites et fréquences des expositions.
- Correction de la non-réponse totale par la méthode des groupes homogènes. Cette méthode de repondération consiste à traiter la non-réponse en modifiant les poids de sondage des individus ayant répondu, afin de compenser l'absence de certaines réponses.
- Calage sur marges. Les caractéristiques des populations de référence qui servent de base de calage de l'échantillon sont tirées des DADS (déclarations annuelles de données sociales), de l'enquête Emploi et de sources spécifiques pour certains secteurs professionnels.

□ DIRECCTE Ile-de-France

- Calage sur marges **uniquement sur les répondants franciliens**. Les caractéristiques des populations de référence qui servent de base de calage de l'échantillon sont tirées des DADS 2015 pour le régime général et à partir de SIASP 2016 pour les 3 versants de la fonction publique.
-

Champ de l'enquête régionalisée

- **Collecte en Ile-de-France de Sumer 2017 :**

6 437 répondants représentatifs de 5 280 000 salariés franciliens

- **Champ d'analyse plus restreint :** salariés couverts par le régime général et agents des 3 versants de la fonction publique (FP), hors MEN, hors MSA et intérim, hors secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs) dont la représentativité ne peut être assurée en Île-de-France par l'enquête

- **Restriction de l'analyse par la DARES :**

- Pas de comparaison avec les précédentes enquêtes SUMER
 - Eviter les comparaisons entre les niveaux national et régional
-

Contenu de l'enquête

Sujets abordés dans l'enquête : Caractéristiques de l'établissement employeur et du salarié ; Contraintes organisationnelles et relationnelles ; Ambiances et contraintes physiques ; Agents chimiques ; Agents biologiques ; Compte pénibilité ; Jugement du médecin sur la qualité du poste de travail ; Prévention dans l'établissement ; Risques psychosociaux

Pour la première fois dans l'enquête SUMER, une question sur la pratique du télétravail :

118	Pratiquez-vous le télétravail ?
<input type="checkbox"/>	Quelques jours ou demi-journées par mois
<input type="checkbox"/>	1 jour par semaine
<input type="checkbox"/>	2 jours par semaine
<input type="checkbox"/>	3 jours ou plus par semaine
<input type="checkbox"/>	Jamais

Pratique ponctuelle = Quelques jours ou demi-journées par mois

Pratique régulière = 1 jour par semaine ou plus

Pratique très régulière = 3 jours par semaine ou plus

Premiers résultats – Combien pratiquent le télétravail ?

5% des franciliens pratiquent régulièrement le télétravail en 2017

- Ce qui correspond à près de 275 000 salariés franciliens (dans le champ restreint de l'enquête)
- S'élève à 10% en prenant en compte les pratiques ponctuelles

Une proportion de pratique régulière plus élevée en Ile-de-France qu'au niveau national (+2 points)

	Ile-de-France			National		
	Fréquence pondérée	% pondéré	Fréquence non pondérée	Fréquence pondérée	% pondéré	Fréquence non pondérée
Jamais	4 712 022	89,4	5 637	21 005 703	93,0	22 578
Ponctuel	280 981	5,3	410	918 221	4,1	1 116
Régulier	274 885	5,2	381	673 770	3,0	823
<i>1 jour par semaine.....</i>	<i>156 195</i>	<i>3,0</i>	<i>237</i>	<i>329 994</i>	<i>1,5</i>	<i>432</i>
<i>2 jours par semaine.....</i>	<i>75 995</i>	<i>1,4</i>	<i>100</i>	<i>185 578</i>	<i>0,8</i>	<i>208</i>
<i>3 jours ou plus par semaine.....</i>	<i>42 695</i>	<i>0,8</i>	<i>44</i>	<i>158 197</i>	<i>0,7</i>	<i>183</i>

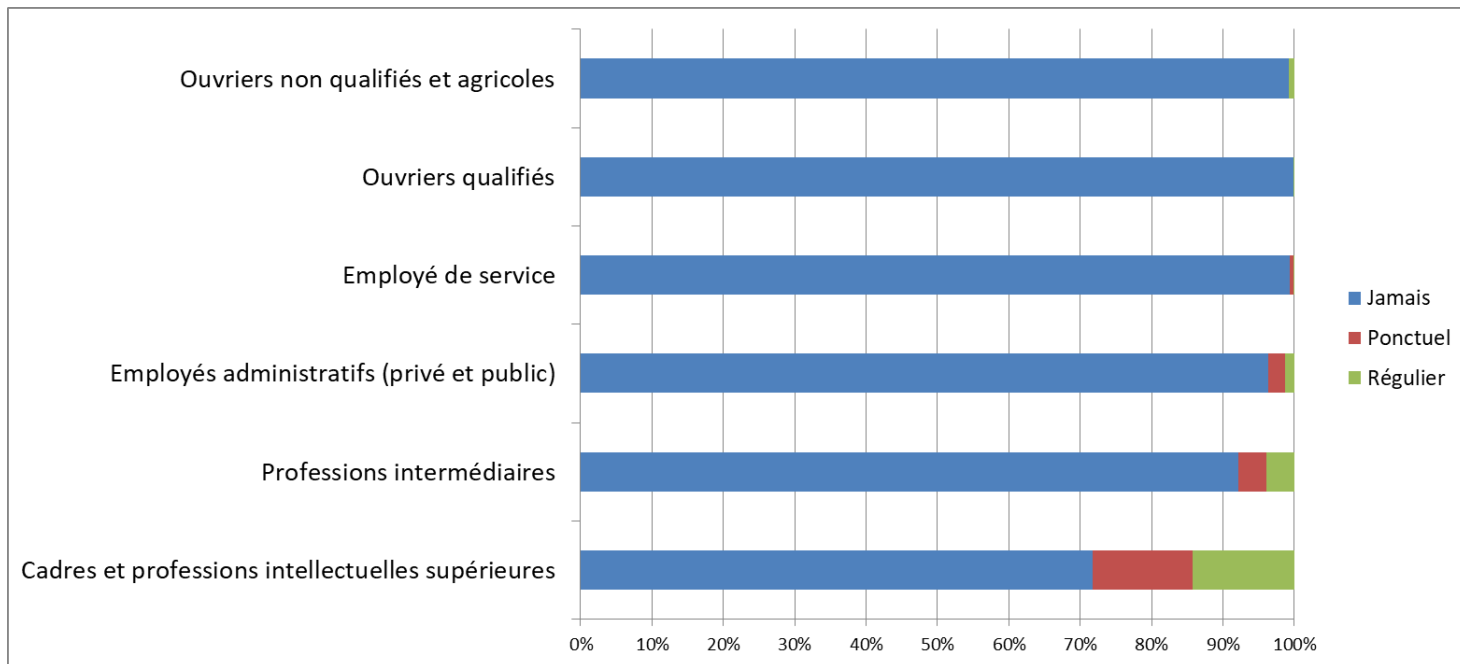
Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT - Traitement Direccte IdF – Sese

Champ : salariés et agents surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Premiers résultats – Qui pratique le télétravail ?

- **Une pratique principalement (et structurellement) liée à la catégorie socioprofessionnelle, autour de quelques familles professionnelles :**
 - 14% des cadres pratiquent régulièrement le télétravail, contre seulement 4% des professions intermédiaires et 1% parmi les employés et ouvriers. Plus largement, 28% des cadres franciliens le font régulièrement ou ponctuellement
 - Parmi les principales familles professionnelles exploitables dans la base régionalisée francilienne, trois familles franciliennes se distinguent par une pratique du télétravail (régulière ou ponctuelle) avoisinant les 40% : les cadres commerciaux et technico-commerciaux (R4Z), les ingénieurs de l'informatique (M2Z) et les personnels d'études et de recherche (N0Z).
 - **Mais aussi d'autres composantes de la situation professionnelle :**
 - Une pratique régulière moins fréquente parmi les salariés en temps partiel
 - Une pratique régulière privilégiée dans le secteur privé et dans cinq secteurs d'activité
 - **Et par une mise en balance avec la situation personnelle du salarié :**
 - Une pratique plus fréquente parmi ceux en couple et variable selon l'âge de l'enfant
 - Une pratique très régulière préférée par les plus âgés
 - Un état de santé dégradé corrélé à une pratique du télétravail
-

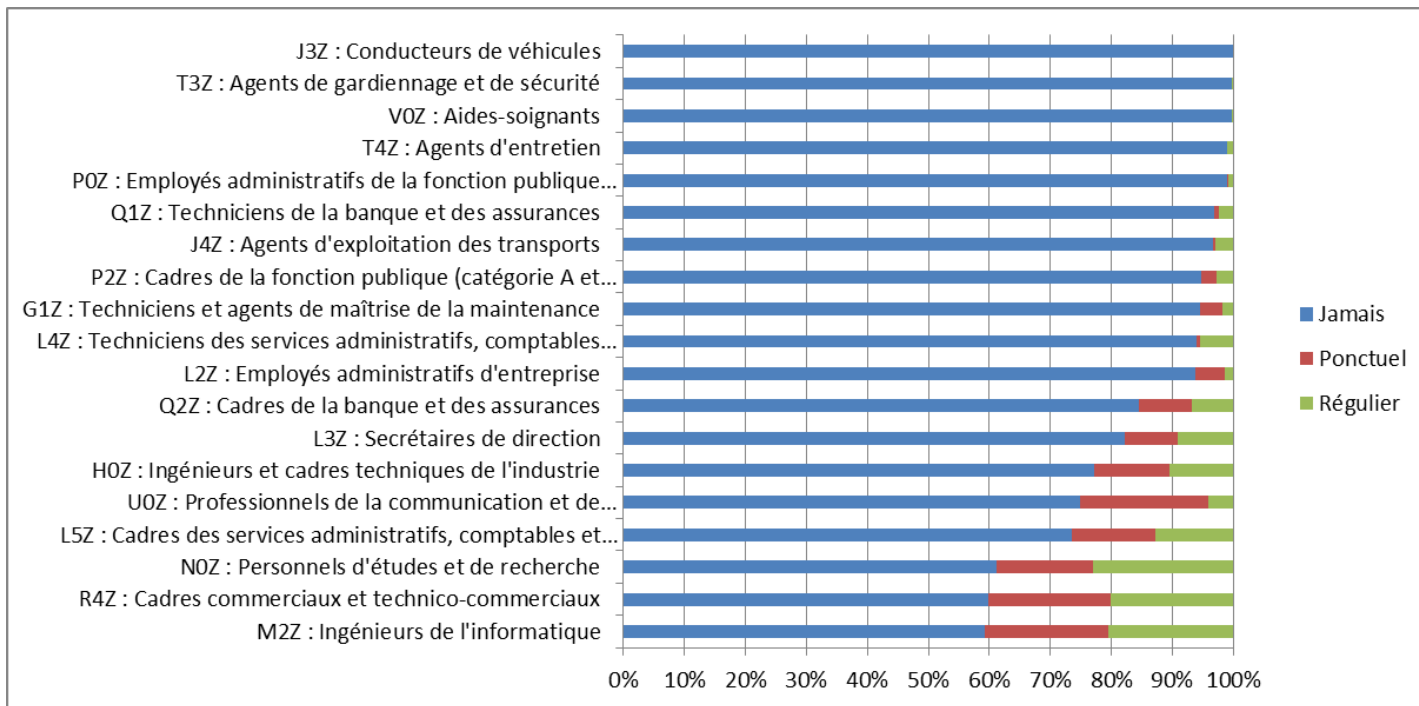
Pratique du télétravail en Ile-de-France selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : salariés et agents franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT - Traitement Direccte IdF – Sese

Pratique du télétravail en Ile-de-France selon la famille professionnelle*



**En prenant compte du champ restreint de l'enquête et d'un nombre suffisant de répondant, seulement dix-neuf familles professionnelles peuvent être étudiées.*

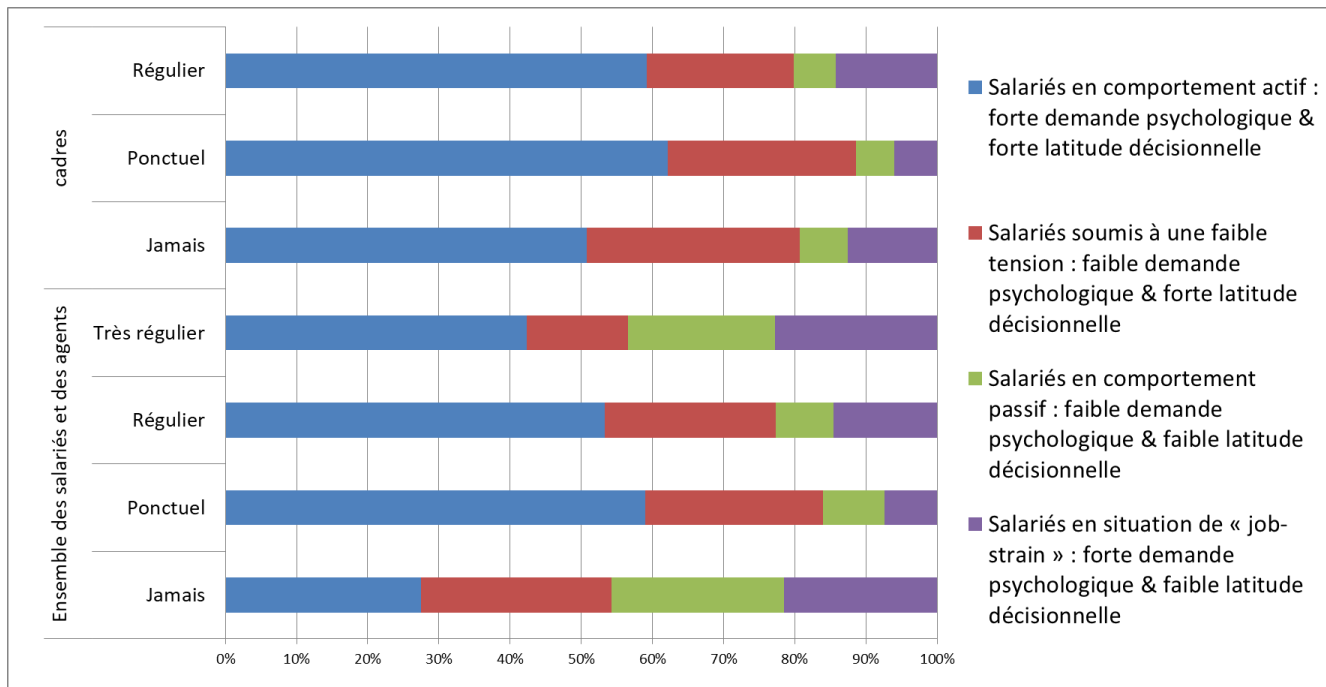
Champ : salariés et agents franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT - Traitement Direccte IdF – Sese

Premiers résultats – Quelles expositions aux risques ?

- **Moins souvent contraints par des risques chimiques et biologiques, les télétravailleurs restent exposés à des contraintes physiques spécifiques :**
 - Sont surreprésentés à une position fixe de la tête et du cou (40% pour les télétravailleurs réguliers et 39% pour les très réguliers) et à la conduite sur la voie publique (26% et 40%). Près de 20% sont aussi exposés à des contraintes posturales rachidiennes.
 - **Des expositions à certains risques psychosociaux plus élevées :**
 - Le manque de reconnaissance est d'autant plus marqué parmi les cadres franciliens : 61% pratiquant régulièrement le télétravail s'estiment en manque de reconnaissance, contre 48% ne pratiquant jamais le télétravail.
 - La part de salariés (cadres ou non) en situation de « job-strain » (forte tension) et de « iso-strain » (forte tension et isolement) croît selon l'intensité de la pratique du télétravail.
 - **Des contraintes organisationnelles spécifiques :**
 - Autonomes avec une forte marge d'initiative, soumis à une forte flexibilité et à l'atteinte d'objectifs chiffrés
 - en comparaison aux cadres non télétravailleurs, ceux pratiquant le télétravail sont plus légèrement soumis aux horaires prolongés et à une durée supérieure à 40h/semaine
 - Le fait de manquer de temps pour effectuer correctement son travail concerne plus d'un télétravailleur sur trois, contre 26% de ceux ne pratiquant jamais le télétravail.
 - **Une pratique liée à des changements organisationnels de l'environnement de travail**
-

Pratique du télétravail et tension au travail selon le modèle Karasek*



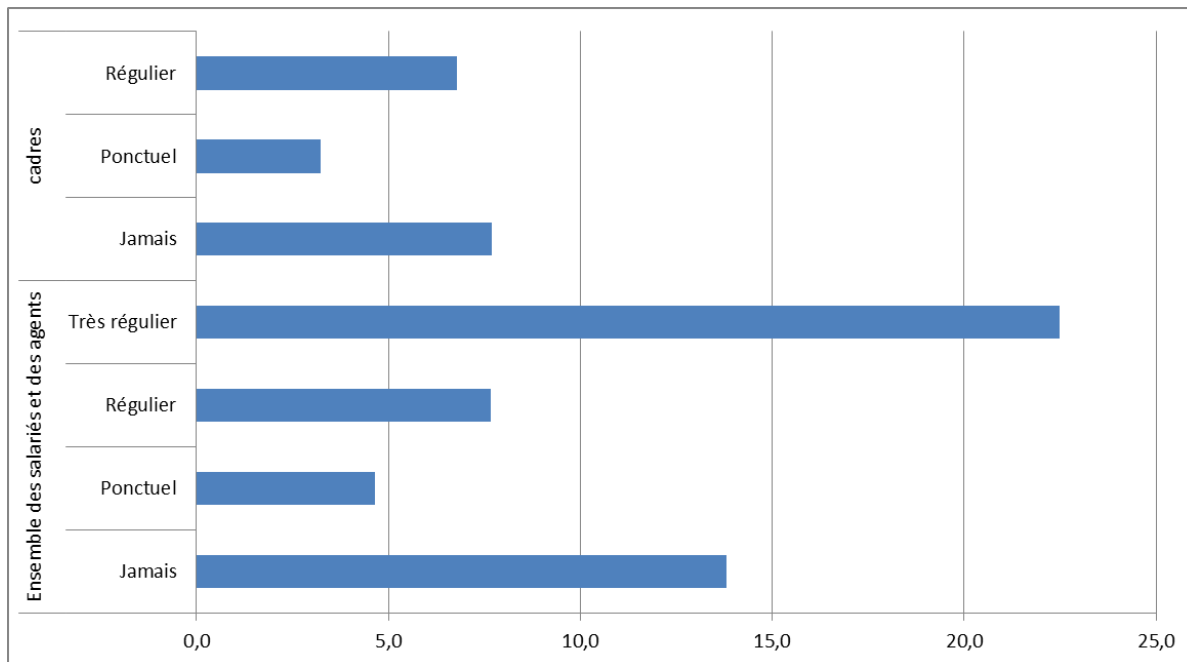
*La détermination de la tension au travail est ici évaluée à partir de deux principales dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique et la latitude décisionnelle.

Le « **job-strain** » est défini comme une situation où la demande psychologique est supérieure à la médiane et la latitude décisionnelle inférieure à la médiane, ce qui constitue **une situation de forte tension à risque pour la santé**. Les études longitudinales internationales ont montré qu'être en « **job-strain** » était prédictif de troubles cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques et de dépressions.

Champ : salariés et agents franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT - Traitement Direccte IdF – Sese

Pratique du télétravail et situation de « iso-strain »*



**Ceux en situation dite de « iso-strain » (iso pour isolement) cumulent une forte tension (« job-strain ») et un faible soutien social.*

Champ : salariés et agents franciliens surveillés par la médecine du travail hors MSA, MEN, intérimaires, secteurs AZ (agriculture, sylviculture et pêche) et TZ (activités des ménages en tant qu'employeurs)

Source : enquête Sumer 2017, Dares DGT - Traitement Direccte IdF – Sese

Premiers résultats – Quelles spécificités franciliennes ?

- Une proportion globalement supérieure en Ile-de-France (5% contre 3% pour un usage régulier et 5 % contre 4% pour un usage ponctuel)
 - Des cadres franciliens pratiquant légèrement plus le télétravail que l'ensemble des cadres en France (14% le pratique régulièrement en IDF contre 11% en France)
 - Une pratique plus fréquente parmi certaines familles professionnelle : les personnels d'études et de recherche (+13 points d'usage régulier), les ingénieurs et cadres de l'industrie (+4 points d'usage régulier) et les secrétaires de direction (+6 points d'usage régulier)
 - Des franciliens pratiquant régulièrement le télétravail en plus mauvaise santé* que dans le reste de la France.
 - Les franciliens travaillent en moyenne plus longtemps que les salariés en France : près de 35 minutes par semaine. Globalement, la durée est similaire pour cadres (43h/semaine). Les télétravailleurs franciliens ponctuels et très réguliers travaillent plus longtemps, notamment parmi les cadres. Un cadre francilien qui pratique le télétravail ponctuellement travaille 44,8h/semaine, contre 44,4h/semaine au niveau national ; un cadre francilien qui pratique le télétravail très régulièrement travaille 46,2h/semaine, contre 45,7h/semaine au niveau national
-

Limites

- **Des données explicatives d'une réalité « avant le COVID 19 »**
 - Repenser l'approche d'une mesure de la fréquence de la pratique
 - Le télétravail comme nouvelle contrainte organisationnelle structurelle
 - **Une population (effectif non pondéré) trop faible pour étudier *fiablement* cette pratique**
 - Une forte spécificité de la population des pratiques les plus fréquentes
 - Une distinction homme/femme (répartition des tâches, ...)
 - **Des informations non présentes dans l'enquête pouvant expliquer cette pratique**
 - La durée / la distance du trajet et les transports utilisés (cf. enquête REPONSE)
 - L'enquête n'explique pas les motivations / les raisons de cette pratique (seulement des corrélations)
 - Différencier les « primo-télétravailleurs » des plus habitués
 - **Des indicateurs de risques à compléter**
 - Les moyens et aménagements mis (ou non) à disposition
 - Des risques psycho-sociaux directement imputables (ou non) à cette pratique
-

Pistes

- **Le télétravail comme solution « privilégiée » par les cadres franciliens ayant des problèmes de santé** : d'un côté des télétravailleurs ponctuels en meilleure santé : le télétravail pour réduire les transports sans nécessité/réflexion pour leur santé ; d'un autre côté, des télétravailleurs très régulier en plus mauvaise santé
 - **Le profil très particulier des télétravailleurs très régulier** : plus de femmes, beaucoup d'heures, dans de petits établissements, plus âgés, vivant plus souvent en couple et sans enfant de moins 10 ans (eux aussi plus âgés?)
 - **Penser le trajet des franciliens emploi-domicile** : des temps de trajet et une durée de travail plus longs en Ile-de-France ; spécificité du bassin d'emploi francilien
 - **Existence d'un glissement voire d'une facilitation « régionale » à pratiquer le télétravail une fois par semaine plutôt que quelques jours (ou demi-journées) par mois** : 5% pratique régulièrement le télétravail en Ile-de-France contre 3% au niveau national
 - **Une relation particulière entre télétravail et quotité de travail** : des choix professionnels (possiblement contraints par l'organisation de l'employeur) et personnels entre temps partiel et télétravail
-